

COMPAGNIE **LES**
COMMANDOS
PERCU



MURMURES

FICHE TECHNIQUE 2025 _ V1

SPECTACLE ADAPTEE AUX JAUGES < 1 000 pers.
(Mise à jour avril 2026)



CONTACTS TECHNIQUES

Production : Audrey itier / production@commandospercu.com
+33 (0)6 84 27 10 88

Pyrotechnie : Metty Benistant / pyro@commandospercu.com
+33 (0)5 61 35 00 77 / +33(0)6 68 98 77 01

PREAMBULE

Le spectacle est intégralement joué en acoustique et éclairé par du matériel autonome fourni par la compagnie. Afin d'assurer au public une écoute confortable du spectacle nous préconisons de limiter la jauge public à 1 000 personnes.

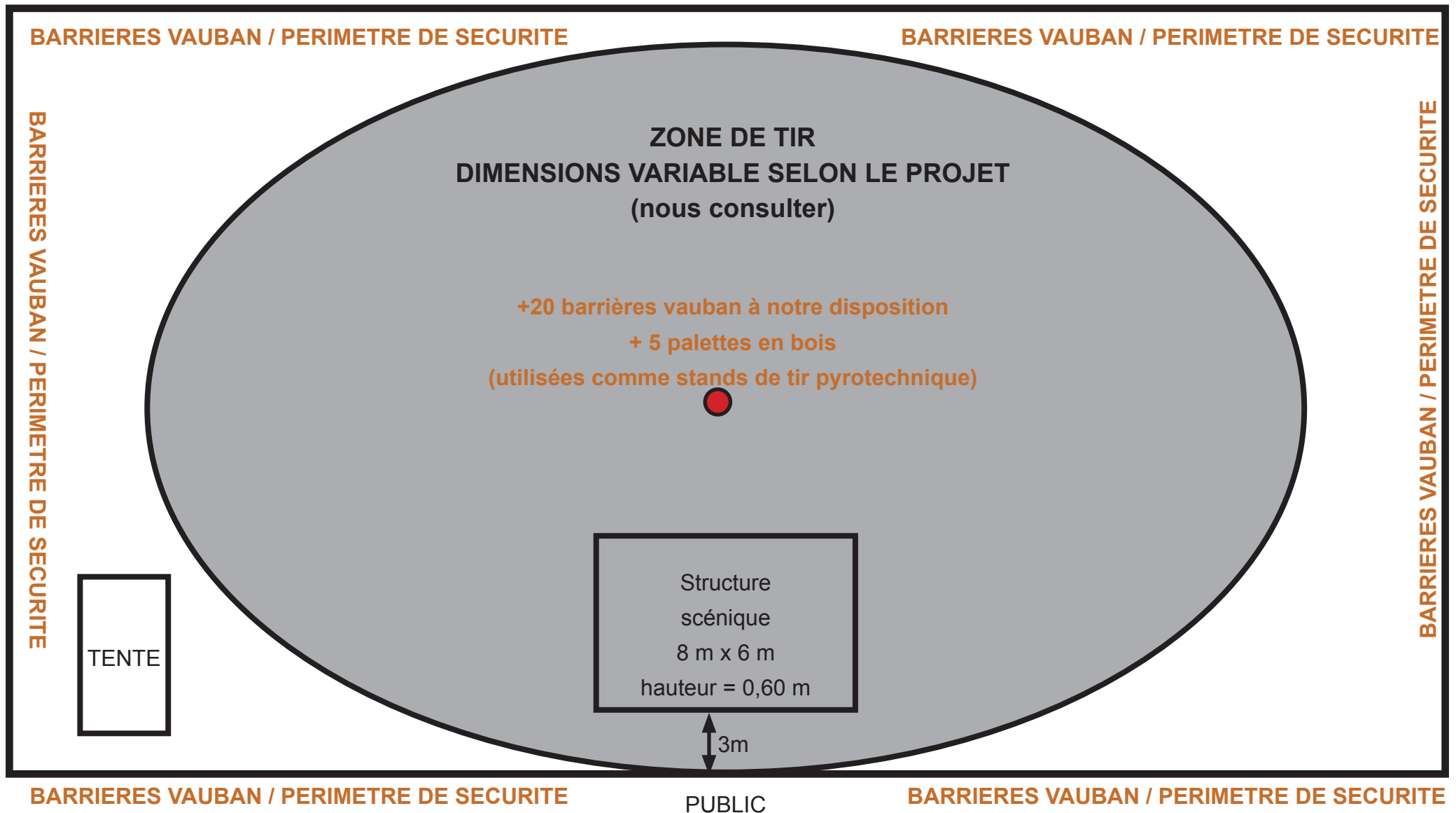
Nous fournirons le dossier de déclaration de spectacle pyrotechnique complété au moins 45 jours avant la représentation.

La présente Fiche Technique et ses éventuelles adaptations sont annexées au contrat de cession et à sa signature. Notre équipe est composée de 5 personnes : 4 musiciens / artificiers et 1 régisseur général. Par usage, l'arrivée de la compagnie et la livraison de la pyrotechnie se fait la veille du spectacle.

INDEX

CONTACTS TECHNIQUES	2
DISPOSITIF SCENIQUE ET PYROTECHNIQUE - VUE D'ENSEMBLE.....	3
SCENE	4
ECLAIRAGE PUBLIC	4
SITE DE PYROTECHNIE , ZONE DE SECURITE.....	4
BARRIERAGE DU SITE	4
MONTAGE.....	5
SCENE VUE DE HAUT - DIMENSIONS	6
DECLARATIONS et STOCKAGES RELATIF À LA PYROTECHNIE	7
SITE DE PYROTECHNIE , ZONE DE SECURITE.....	7

DISPOSITIF SCENIQUE ET PYROTECHNIQUE - VUE D'ENSEMBLE



SCENE

- Taille : 8 m X 6 m hauteur 0,80 m, nous pouvons nous adapter à d'autres dimensions, nous contacter
- 1 rampe d'accès à la scène ou 1 praticable ciseau de 2 m x 1 m afin de réaliser celle-ci
- Une raclette pour la scène en cas de pluie
- Nous aurons besoin de visser dans la scène (vis 4 mm) afin de fixer notre décors, si cela n'est pas possible merci de nous fournir 15 lest de 5kg minimum.

TENTE POUR LE MONTAGE

- Une tente de type marabout (20 m2 minimum), en place sur le site le matin du spectacle à l'arrivée de l'équipe, avec alimentation électrique 16 A 220V + 2 tables et 4 chaises à proximité immédiate de la scène, sur un côté. (nous consulter)
- Cette tente sera éventuellement démontée avant le spectacle (nous consulter).
- Merci de nous fournir aussi eau, café dans cette tente.

ECLAIRAGE PUBLIC

- Coordination avec les services techniques pour l'extinction des éclairages publics pendant la durée du spectacle.
- Pour les spectacles nocturnes et les endroits sombres nous sommes auto-éclairés.

SITE DE PYROTECHNIE , ZONE DE SECURITE

- Il commence immédiatement à l'avant et sur les côtés de la scène. Nous adapterons la pyrotechnie en fonction du site et de la distance de sécurité induite.
- Il est très important de pas stocker de matériel à l'arrière de la scène (zone de sécurité pyrotechnique).
- Mise à disposition du site clôturé le jour du spectacle à partir de 10h impérativement (sauf demande plus tardive de notre part).
- L'intégralité du site de pyrotechnie est non fumeur.
- Barrières à installer autour de la zone de pyrotechnie, en fonction des indications convenues au préalable. Le site ne pourra pas être fermé avec de la rubalise.
- Les barrières passent à 3 m du devant de la scène.
- A l'issue du spectacle, les barrières situées à l'intérieur de la zone de tir ne devront en aucun cas être déplacées sans notre autorisation. Le barriérage de sécurité devra donc impérativement être maintenu tant que l'accord du régisseur général n'aura pas été donné.

DECLARATIONS et STOCKAGES RELATIF À LA PYROTECHNIE

- Livraison de la pyrotechnie se fera la veille du spectacle sur site gardienné ou dans un espace sécurisé par une alarme anti-intrusion et/ou gardiennage et interdit au public (ne faisant pas parti d'un ERP).
- Après la validation de l'implantation du site, nous vous fournirons tout les documents et Cerfa pré-rempli. La pyrotechnie utilisée sera déterminée par le site choisi, nous ne pourrons donc pas définir de liste avant d'avoir déterminer une zone de sécurité.
- Une déclaration/demande d'autorisation en mairie devra être déposée 15 jours au moins avant le jour du spectacle
- Dans les cas où le spectacle pyrotechnique comprend :
 - des artifices de catégorie F4/C4/T2 et/ou
 - des artifices lancés par mortier et/ou
 - plus de 35kg de matière active

une déclaration en Mairie et Préfecture sera à déposer au plus tard 45 jours avant la date du jour du spectacle.

Pour un spectacle pyrotechnique déclaré en préfecture, nous fournirons, le matin du montage des artifices, une liste des artificiers présents le jour du montage et de la mise en œuvre des artifices. Cette liste devra être transmise à la préfecture par l'organisateur les jours suivant le jour du spectacle.

Hors France Metropolitaine :

Pour les spectacles donnés hors de la France métropolitaine, merci de vous rapprocher de notre régisseur général, pour mettre en place les dispositifs spécifiques à chaque pays..